

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 567

présenté par
M. Almont, M. Victoria, M. Buillard, Mme Louis-Carabin, M. Mariton,
M. Jacob, M. Sandras et M. Jego

ARTICLE 13

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 29 septembre 2010 »

la date :

« 1^{er} janvier 2011 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 18 et à l’alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à établir une cohérence avec l’amendement proposé à l’alinéa précédent.